



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1713

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 1^{er} mai 2023, le règlement numéro 1713 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour la mise à niveau de stations de pompage d'égout et pour la réfection de conduites domestiques (Parapluie)** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mai 2023 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 7 juin 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville